

Délégation de signature pour dépôt de plainte

Vu les articles L712-2 et L715-3 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2003-1089 du 13 novembre 2003 modifié relatif à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles ;

Vu les statuts de l'ENSAIT ;

Vu le règlement intérieur de l'ENSAIT ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 05/07/2022 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de l'ENSAIT.

DECIDE :

Article 1 :

Délégation est donnée à M. Nolan JEHANNO, Chargé des Affaires Juridiques de l'ENSAIT, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'ENSAIT, Monsieur Eric DEVAUX, le dépôt de plainte auprès des services de police de Roubaix concernant tout acte dont serait victime l'ENSAIT.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services de l'ENSAIT est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'établissement et publiée sur son site internet.

A Roubaix, le 5 avril 2024

Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles
Monsieur Éric DEVAUX,
Directeur de l'ENSAIT
ROUBAIX